

# MODALITES

## Renseignements et réservations

Pour obtenir des informations complémentaires, être orienté et conseillé dans votre choix, passer commande, contactez le centre de formation au **05 49 52 55 04**

## Inscriptions - Conventions - Convocations

Prenez connaissance du contenu détaillé du programme de formation, des objectifs et des pré-requis exigés.

Contactez nous pour passer votre commande, un bon de commande vous sera transmis dans les plus brefs délais.

Vous devrez valider votre bon de commande avec signature et cachet de l'entreprise et nous le retourner.

Une convention de formation en 2 exemplaires vous sera adressée dont un est à nous retourner signé et revêtu du cachet de votre entreprise 15 jours avant le début de l'action.

Les convocations précisant les dates, les horaires et la localisation du centre de formation sont envoyées avant le début du stage.

## Facturations et conditions de règlement

En fin de prestation, une facture est établie à l'entreprise ou à son organisme collecteur. Elle mentionne le prix HT et la T.V.A. Elle est accompagnée des annexes pédagogiques justificatives utiles.

Les repas ne sont pas compris dans les tarifs.

Toutes nos factures sont payables TTC à réception, exclusivement par chèque ou virement.

## Reports et annulations

Pour tout désistement dont nous avons connaissance plus de 10 jours ouvrés avant le début de stage, reports et remplacements sont possibles sans frais.

Toute annulation inférieure à 10 jours avant la date d'ouverture de la session entraîne le paiement d'une indemnité pour frais d'ouverture de dossier, correspondant à 30% du coût total.

La non-présence d'un stagiaire à l'ouverture d'une formation entraîne la facturation intégrale du stage.

Toute formation commencée est due en entier, même en cas d'absence ou d'abandon pendant le stage (conformément à l'article L.920-9 du code du travail).

GESTIC Formation se réserve la possibilité d'annuler toute formation Inter-Entreprise pour laquelle le nombre de participants serait insuffisant, ou en cas de force majeure.

## Assurance

Chaque stagiaire reste responsable pendant la durée du stage vis à vis des tiers et de l'organisme. Il doit être couvert par son entreprise ou à titre individuel par une assurance garantissant une couverture suffisante contre les risques de toute nature.

## Litiges

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera de la compétence exclusive du Tribunal de Poitiers, quel que soit le siège social ou la résidence du client.

En cas de litige avec un client étranger, la loi française sera seule applicable.